



INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX, DE GOUVERNANCE ET DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX, DE GOUVERNANCE ET DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Plus de 30 indicateurs ESG des données de l'entreprise peuvent être suivis sur le système ESG propriétaire de Carmignac, START ; en outre, le fonds Carmignac Portfolio Emergents suit l'évolution de 5 indicateurs spécifiques E, S, G et Droits de l'Homme*, un ensemble de données quantifiables servant à mesurer la performance selon ces critères. L'objectif est de comparer et de suivre l'évolution de ces indicateurs par rapport à l'indice de référence et entre les entreprises. Ils servent également à stimuler la recherche et l'engagement des entreprises. Suivant l'évolution des exigences du Label ISR français, nous nous engageons à maintenir une couverture supérieure à 90% pour le facteur d'émission et à 70% pour les controverses sur les Droits de l'Homme, tout en majorant l'indice de référence sur ces deux indicateurs particulièrement pertinents, conformément à notre philosophie d'investissement.

Les données relatives aux émissions de carbone sont suivies mensuellement. Les autres indicateurs S, G et RH sont suivis annuellement. (31 Mai 2023)

		E – Emissions Carbone Empreinte carbone	E – Emissions Carbone Intensité carbone (tCO2 / Revenu MEUR)	S-Nombre de controverses liées à la sécurité des produits	G – Indépendance du conseil d'administration
<i>Couverture du fonds</i>		100%	97.97%	100%	100%
<i>Conversion de l'indicateur de référence</i>		99.36%	99.06%	100%	100%
Carmignac Portfolio Emergents	May-2023	327.83	122.71 tCO2e/M€ revenue	1 (0.023**)	60.28%
MSCI Emerging Markets	May-2023	746.27	327.36 tCO2e/M€ revenue	8 (0.006**)	62.23%

		Droits de l'Homme – Controverses liées à la chaîne d'approvisionnement	Droits de l'Homme – Nombre de controverses
<i>Couverture du fonds</i>		100%	100%
<i>Conversion de l'indicateur de référence</i>		100%	100%
Carmignac Portfolio Emergents	May-2023	0 (0.00**)	0 (0.00**)
MSCI Emerging Markets	May-2023	9 (0.007**)	0 (0.00**)

*Les questions liées à l'ESG ne sont pas statiques et aucun indicateur ESG ne suffit à juger de tous les risques liés à l'ESG, car leur importance relative varie entre les entreprises et suivant les régions. Cette mesure est une manière de surveiller les indicateurs-clés pour nos différents fonds et les entreprises dans lesquelles nous investissons. Seul le portefeuille d'actions entre dans le calcul des émissions de carbone, tous les actifs à taux fixe sont hors du champ d'application.

**Nombre de controverses par rapport au nombre d'entreprises du fonds ou de l'indicateur de référence.

A titre de comparaison, voici ci-dessous les données de l'année dernière

		E – Intensité carbone	S-Nombre de controverses liées à la sécurité des produits	G – Indépendance du conseil d'administration	Droits de l'Homme – Controverses liées à la chaîne d'approvisionnement	Droits de l'Homme – Nombre de controverses
Couverture du fonds		92.2%	98.5%	98.5%	98.5%	99.1%
Conversion de l'indicateur de référence		96.1%	99.9%	99.9%	99.9%	96.3%
Carmignac Portfolio Emergents	Dec-2021	116 tCO2e/M€ revenue	1	57.4%	0	0
MSCI Emerging Markets	Dec-2021	420.8 tCO2e/M€ revenue	9	58.1%	2	9

Objectifs

- ▶ E – Émissions de carbone
 - 50% de moins que les émissions de carbone de l'indicateur de référence.
- ▶ S – Nombre de controverses sur la sécurité des produits
 - Moins de controverses que l'indicateur de référence
- ▶ G – Indépendance du conseil
 - Une proportion par pondération d'au moins 50% des entreprises en portefeuille dont le conseil d'administration est indépendant à plus de 50%
- ▶ Droits de l'homme – Nombre de controverses concernant la chaîne d'approvisionnement
 - Moins de controverses que l'indicateur de référence
- ▶ Droits de l'homme – Nombre de controverses sur les droits de l'homme du pacte mondial des Nations Unies
 - Moins de controverses que l'indicateur de référence
 - Couverture du fonds d'au moins 90%

Définition et méthodologie de calcul

- ▶ E – Émissions carbone :
 - Source : MSCI
 - Définition : Empreinte carbone du portefeuille exprimée en tonnes équivalent CO₂ (t eqCO₂). ** En 2019, l'objectif des émissions de CO₂ des sous-fonds était d'avoir un niveau de tCO₂/M€ investi inférieur à l'indicateur de référence et proche de l'indice cible MSCI Low Carbon.

- Calcul : Les intensités carbone des entreprises (tonnes de CO2e /M USD de revenus convertis en euros, (Scope 1 et 2 GHG Protocol), S&P Trucost) sont pondérées en fonction du poids de leur portefeuille (ajusté pour les participations dont les émissions de carbone ne sont pas disponibles), puis additionnées.
- ▶ S – Nombre de controverses sur la sécurité des produits :
 - Source : MSCI ESG
 - Définition : Ce chiffre représente le nombre de controverses liées à la sécurité et à la qualité des produits dans lesquelles l'entreprise a été impliquée au cours des trois dernières années et pour lesquelles la gravité des controverses ESG, telle qu'identifiée par l'évaluation MSCI, est « sévère » et « très sévère ». L'échelle de gravité est la suivante : aucune – mineure – modérée – sévère – très sévère.
 - Calcul : Le nombre total de controverses pour le portefeuille et l'indicateur de référence au cours des 3 dernières années.
 - ▶ G – Indépendance du conseil :
 - Source : MSCI ESG
 - Définition : Le pourcentage de membres du conseil d'administration qui répondent aux critères d'indépendance désignés par MSCI, c'est-à-dire non exécutifs et indépendants de la direction. Pour les entreprises dotées d'un conseil à deux niveaux, le calcul est basé sur les membres du conseil de surveillance uniquement.
 - Calcul : La proportion en poids des entreprises détenues par le fonds ou l'indicateur de référence couvert par MSCI ESG dont plus de 50% du conseil d'administration est indépendant. Les données rapportées sont basées sur l'évaluation la plus récente de MSCI ESG.
 - ▶ Droits de l'homme – Nombre de controverses de la chaîne d'approvisionnement:
 - Source : MSCI ESG
 - Définition : Ce chiffre représente le nombre de controverses liées aux normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, telles qu'identifiées par MSCI, dans lesquelles l'entreprise a été impliquée au cours des trois dernières années (le cas échéant) et pour lesquelles l'évaluation de la gravité des controverses ESG est "sévère" et "très sévère". L'échelle de gravité est la suivante : aucun-mineur-modéré-sévère-très sévère.
 - Calcul : Le nombre de controverses pour le portefeuille et l'indicateur de référence sur trois ans.
 - ▶ Droits de l'homme – Nombre de controverses (Pacte Mondial des Nations Unies :
 - Source : ISS ESG
 - Définition : Les entreprises qui violent gravement les principes des droits de l'homme du PM de l'ONU.
 - Calcul : Le nombre d'entreprises qui violent les principes des droits de l'homme du PM de l'ONU.

AVERTISSEMENT

Source : Carmignac, Trucost, MSCI ESG, ISS ESG, Octobre 2023. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person» selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et/ou FATCA. Le fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés).

Le prospectus, KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur demande auprès de la société de gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs" : https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862

Ce document a été préparé par Carmignac Gestion, Carmignac UK Ltd et/ou Carmignac Gestion Luxembourg et est distribué au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK.

En Suisse : Le prospectus, le KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs" : https://www.carmignac.ch/fr_CH/article-page/informations-reglementaires-1789

CARMIGNAC GESTION 24, place Vendôme - F - 75001 Paris Tél : (+33) 01 42 86 53 35 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13,500,000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg Tel : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RCS Luxembourg B67549